



Personne sur qui compter

Les adultes seuls vivant dans la pauvreté au Canada

SEPTEMBRE 2017



À propos de Banques alimentaires Canada

Banques alimentaires Canada est un organisme de bienfaisance d'envergure nationale qui vient en aide aux Canadiens et aux Canadiennes vivant dans l'insécurité alimentaire. Nous soutenons un réseau composé de dix associations provinciales et de plus de 500 banques alimentaires. Ensemble, les membres de ce réseau viennent en aide à plus de 860 000 Canadiens qui recourent aux banques alimentaires chaque mois. Nos activités touchent trois grands secteurs :

1 **l'acquisition de denrées essentielles et de fonds** à partager avec le réseau de banques alimentaires d'un bout à l'autre du Canada.

2 **la prestation de programmes et de services** qui permettent aux banques alimentaires canadiennes de partager les denrées recueillies et d'aider les gens démunis à s'autosuffire.

3 **l'exercice d'une influence sur les politiques et les programmes** du gouvernement grâce à des travaux de recherche et de revendication politique qui permettent de s'attaquer aux causes fondamentales de la faim pour qu'un moins grand nombre de Canadiens soient obligés de recourir aux banques alimentaires.

Notre vision : un Canada où personne ne souffre de la faim.

Table des matières

Introduction	2
À propos du recours aux banques alimentaires au Canada.....	3
Adultes seuls à faible revenu : argumentation en faveur de l'action	4
Les faits en un clin d'œil – Adultes seuls à faible revenu	5
Recommandations	7

Introduction



Les ménages d'une personne ont augmenté, passant ainsi de 30 % des bénéficiaires de banques alimentaires en 2001 à 45 % en 2016.

Malheureusement, les banques alimentaires sont désormais un élément essentiel du système de soutien social du Canada. C'est particulièrement le cas pour les Canadiens seuls en âge de travailler, qui peuvent compter sur très peu de personnes ou d'organismes quand ils éprouvent des difficultés.

Dans ce document, nous soutenons que la Stratégie fédérale de réduction de pauvreté qui sera activée sous peu doit être fortement axée sur cette population, soit l'une des populations les moins bien du pays sur les plans financier, physique et mental. Nous présentons des recommandations en vue de la prise de mesures, le message principal étant le suivant : nous nous soustrayons actuellement à nos responsabilités envers ce segment de la population.

Résumé des recommandations

1. **Augmenter le revenu de base :**
 - a. hausser la Prestation fiscale pour le revenu de travail;
 - b. faire en sorte que le crédit d'impôt pour personnes handicapées et d'autres crédits d'impôt fédéraux soient remboursables.
2. **Travailler en collaboration avec les collectivités des Premières Nations afin de révolutionner l'aide sociale sur les réserves.**
3. **Offrir un meilleur soutien en vue d'un système fort et intégré quant aux programmes communautaires.**

À propos du recours aux banques alimentaires au Canada



863 492

personnes ont été aidées par des banques alimentaires en mars 2016



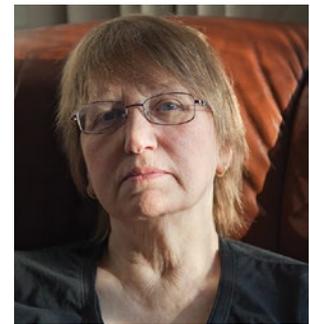
28 %

augmentation depuis 2008



17 %

augmentation en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse en 2016



45 %

des ménages aidés sont composés de personnes seules, comparé à 30 % en 2001

En mars 2016, 863 492 personnes ont reçu de la nourriture d'une banque alimentaire au Canada. Cela représente une hausse de 1,3 % par rapport à la même période en 2015, et de 28 % par rapport à 2008. En 2016, huit provinces sur dix ont enregistré une augmentation quant au recours aux banques alimentaires. Notamment, en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse, des augmentations radicales de plus de 17 % ont été enregistrées.

Les banques alimentaires touchent divers segments de la population :

- plus du tiers des bénéficiaires sont des enfants et des jeunes;
- plus de 40 % des ménages bénéficiaires sont des familles qui ont des enfants;
- un grand nombre de personnes qui ont accès aux banques alimentaires touche une forme d'assistance gouvernementale quelconque, qu'il s'agisse d'une pension, d'une rente d'invalidité ou de prestations d'aide sociale, ce qui est un gage marquant du faible soutien qu'offrent ces programmes;
- les membres d'un ménage sur six recevant l'aide des banques alimentaires travaillent ou ont travaillé récemment;
- les ménages d'une personne ont augmenté, passant ainsi de 30 % des bénéficiaires de banques alimentaires en 2001 à 45 % en 2016.¹

Tout au long de 2016, nous estimons que 1,8 million de personnes ont fait plus de 15 millions de visites aux banques alimentaires des provinces et des territoires.

Pour de plus amples renseignements sur le recours aux banques alimentaires au Canada, prière de consulter le rapport *Bilan-Faim 2016* de Banques alimentaires Canada.

Adultes seuls à faible revenu : argumentation en faveur de l'action

L'une des tendances frappantes les plus récentes à avoir été cernées par le réseau des banques alimentaires, c'est l'augmentation du nombre de personnes seules qui franchissent le seuil de ces organismes pour obtenir de l'aide. Les ménages d'une personne ont augmenté, passant ainsi de 30 % des bénéficiaires de banques alimentaires en 2001 à 45 % en 2016.

Après avoir examiné les statistiques stupéfiantes de ce groupe du point de vue économique, il en faut peu pour comprendre pourquoi le réseau de banques alimentaires est témoin d'une telle augmentation.

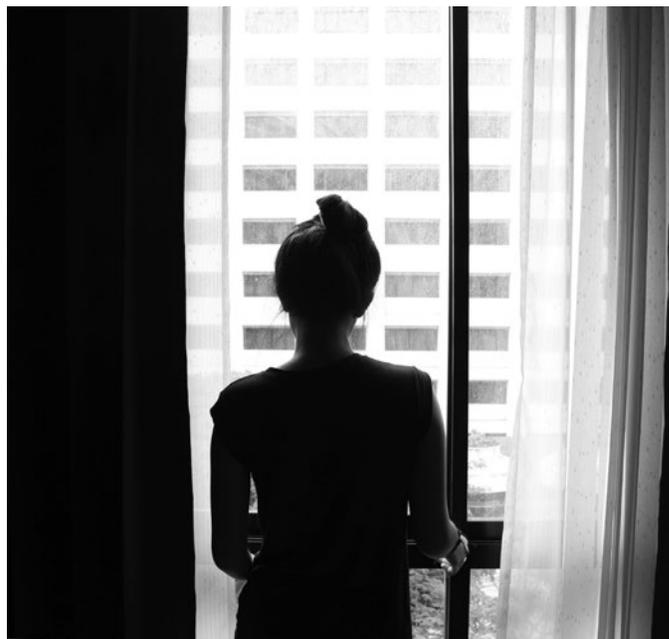
Selon le type de mesure utilisé, entre 9 % et 13 % des Canadiens peuvent entrer dans la définition des gens à faible revenu. Si nous nous servons de la mesure du panier de consommation, ce nombre est un peu plus d'un sur dix.

Si nous considérons seulement les personnes seules, en âge de travailler, ce nombre grimpe à 33 % : un adulte seul sur trois vit dans la pauvreté. Ce groupe représente, en effet, une population à faible revenu composée de 1,3 million de personnes.

Et ce groupe vit dans une grande pauvreté : son revenu moyen se situe à 50 % sous le seuil de pauvreté. Cela signifie que les gens faisant partie de ce segment se débrouillent avec un revenu d'environ 10 000 \$ par année.

Du point de vue des programmes gouvernementaux, il s'agit d'un segment de population qui peut compter sur très peu de personnes et organismes, et qui a été grandement oublié par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Grand nombre d'entre eux reçoivent de l'aide sociale. S'ils travaillent – et plusieurs passent de l'aide sociale au travail – ils peuvent avoir accès à une certaine aide grâce à la Prestation fiscale pour le revenu de travail, mais les montants sont minimes.



Ce segment de la population a accès à très peu d'aide financière, et à très peu de soutien en nature comme de la formation pour le marché du travail (surtout en dehors des grandes villes).

Selon le Conseil consultatif en matière de croissance économique, nous pourrions ajouter la somme de 38 milliards de dollars au PIB du Canada en augmentant la participation de ces Canadiens à faible revenu et peu spécialisés au marché du travail.

Pour y parvenir, nous devons apporter d'importants changements à la relation entre les gouvernements et les adultes seuls en âge de travailler qui vivent dans la pauvreté. Cela a des incidences sur le soutien du revenu, les programmes de formation à l'emploi, les politiques relatives aux Autochtones et les stratégies en matière de santé mentale et physique chronique.

Nous ne voulons rien enlever aux autres segments de la population fortement à risque de pauvreté au Canada, mais nous exhortons le gouvernement fédéral à faire en sorte que ce grand segment de la population composé de ménages d'une personne vivant dans la pauvreté soit au centre de sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Les faits en un clin d'œil – Adultes seuls à faible revenu



Recours aux banques alimentaires

- Les ménages d'une personne ont augmenté, passant ainsi de **30 %** des bénéficiaires de banques alimentaires en 2001 à **45 %** en 2016.



Insécurité alimentaire

- **13 %** de **tous les ménages canadiens** vivent dans l'insécurité alimentaire, et un peu moins de **3 %** vivent dans une insécurité alimentaire grave (c'est-à-dire que leur apport alimentaire est considérablement réduit, qu'ils doivent sauter des repas ou passer des journées complètes sans manger).
- **17 %** des **personnes seules** vivent dans l'insécurité alimentaire, et **5 %** d'entre elles vivent dans une insécurité alimentaire grave.



Faible revenu

- Environ **10 %** de **tous les Canadiens** vivent dans la pauvreté. En moyenne, les Canadiens à faible revenu vivent avec un revenu réel qui est de 34 % sous le seuil de pauvreté.
 - **33 %** des **Canadiens seuls en âge de travailler** vivent dans la pauvreté. En moyenne, ce segment de la population vit avec un revenu réel qui est de 47 % sous le seuil de pauvreté.³
 - Les personnes seules ont beaucoup plus de difficulté à se sortir de leur situation à faible revenu une fois qu'elles sont dans la pauvreté.⁴
- Malgré notre système de retraite public de classe mondiale, les Canadiens seuls sont plus susceptibles d'être pauvres après avoir atteint l'âge de la retraite : **10 %** des personnes âgées seules vivent dans la pauvreté, comparativement à moins de **4 %** des personnes âgées seules qui vivent en famille.⁵
- Les ménages canadiens comptant plus d'une personne ont, en moyenne, **227 000 \$** en actif non financier (ce qui comprend leur résidence principale).
 - Pour leur part, les personnes seules ont, en moyenne, un actif non financier d'une valeur de **16 300 \$**.⁶
- Une partie de cette population comprend les jeunes qui commencent à travailler. Cela dit, ce groupe est plus à risque de toucher un faible revenu dans tous ses groupes d'âge. Environ un million de personnes seules âgées de 25 à 64 ans vivent dans la pauvreté (voir le tableau 1 ci-dessous).
- Chez les personnes seules, celles âgées de 45 à 64 ans sont les personnes qui comportent le plus grand risque de toucher un faible revenu persistant : plus de 20 % des personnes de ce groupe d'âge vivent dans la pauvreté pendant six années consécutives ou plus;⁸
- Pour ce groupe, les paiements de transfert des gouvernements ont chuté depuis le milieu des années 1990, passant ainsi de 23 % du revenu après impôts en 1994, à 14 % après 2007.⁹

Tableau 1 - Prévalence du faible revenu chez les personnes seules, par groupe d'âge (2005)⁷

Age	Taux de faible revenu (%)	Population totale par groupe	Nombre de personnes touchant un faible revenu
15-24	58,1	599 290	348 187
25-34	21,8	736 050	160 459
35-44	26,9	661 110	177 839
45-54	31,6	764 360	241 538
55-64	39,9	699 910	279 264



Logement

- **13 %** de **tous les ménages canadiens** ont un *besoin impérieux de logement*, c'est-à-dire qu'ils vivent actuellement dans un logement trop petit, et/ou qui nécessite d'importantes réparations, et/ou qui est en mauvais état. Ils seraient obligés de dépenser plus de 30 % de leur revenu pour avoir accès à un logement acceptable.
- **22 %** des **ménages d'une personne** ont un besoin impérieux de logement, et ce groupe représente près de la moitié de tous les ménages dans cette situation.¹⁰



Invalidités et limitation d'activité

- **14 %** de tous les Canadiens sont dans un état qui limite leurs activités au quotidien.
- Au sein du groupe grandement vulnérable de Canadiens seuls plus âgés (de 45 à 64 ans) au chômage et touchant un faible revenu (ce qui représente plus de 500 000 personnes au pays), **81 %** sont atteints d'une invalidité.¹¹



Travail

- Un peu plus de **10 %** de **tous les Canadiens** adultes « ne font pas partie de la population active » à tout moment, c'est-à-dire qu'ils ne travaillent pas ou ne cherchent pas de travail.
- **30 %** des personnes seules **âgées de 45 à 64 ans** ne font pas partie de la population active.¹²



Alphabétisation

- **17 %** de tous les **Canadiens adultes** ont un niveau d'alphabétisation correspondant à 1 ou moins, ce qui est en bas de l'échelle. Les membres de ce groupe possèdent un vocabulaire élémentaire et sont seulement capables de repérer des renseignements simples dans de courts textes.
- **27 %** des **personnes seules âgées de 45 à 64 ans** ont un niveau d'alphabétisation correspondant à 1 ou moins.¹³



Santé

- **7 %** de **tous les Canadiens** sont aux prises avec une maladie mentale et/ou abusent de substances.
- **17 % des Canadiens seuls, jamais mariés** sont aux prises avec une maladie mentale et/ou abusent de substances.⁴

Les personnes seules comportent un plus grand risque de vivre dans la pauvreté, de vivre dans l'insécurité alimentaire et de vivre dans un logement inadéquat. Ils sont plus susceptibles d'être atteints d'une invalidité, d'être aux prises avec des troubles de santé mentale et d'être peu alphabétisés. En soi, chacun de ces facteurs augmente le risque de mauvaise santé et de bien-être personnel. Toute combinaison de ces facteurs, alliée aux obstacles sociaux auxquels font face les personnes concernées, est susceptible d'avoir un important effet négatif sur la capacité de la personne à bien vivre, de manière autonome et en bonne santé.

Recommandations pour la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté



La population décrite dans ce document est à la pointe des besoins à l'échelle du Canada : elle comporte un grand risque de connaître des résultats négatifs sur le plan de la santé physique et mentale, de ne pas avoir de soutien familial et de ne pas avoir accès aux formes de soutien du revenu qui couvrent même les besoins les plus élémentaires. Beaucoup de ces personnes se tournent vers les organismes de leur communauté pour obtenir de l'aide essentielle.

Pour que la vie de ces personnes s'améliore, des changements s'imposent à bien des égards. Le soutien du revenu de base doit être amélioré, et les prestations d'aide sociale doivent faire l'objet de changements radicaux. De plus, le système de soutien disponible dans la communauté doit être beaucoup plus intégré et navigable.

Dans l'optique de la Stratégie fédérale de réduction de la pauvreté qui sera activée sous peu, nous faisons des recommandations dans cette section en vue de modifications à la politique fédérale.

Résumé des recommandations

1. Augmenter le revenu de base :

- hausser la prestation fiscale pour le revenu de travail;
- faire en sorte que le crédit d'impôt pour personnes handicapées et d'autres crédits d'impôt fédéraux soient remboursables.

2. Travailler en collaboration avec les collectivités des Premières Nations afin de révolutionner l'aide sociale sur les réserves.

3. Offrir un meilleur soutien en vue d'un système fort et intégré quant aux programmes communautaires.



1. Augmenter immédiatement les niveaux de revenu de base pour tous les ménages à faible revenu

Dans son rapport *Bilan-Faim* de 2016, Banques alimentaires Canada fait appel aux gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral pour éliminer le programme d'aide sociale et créer un revenu de base administré par le système fiscal.

Nous avons été très heureux de constater que le gouvernement de l'Ontario va de l'avant avec sa promesse de faire l'essai de trois communautés avec revenu de base. Il s'agit là d'une mesure très importante qui fournira des données fort nécessaires. Tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, beaucoup d'encre a coulé à ce sujet, au moment où les chercheurs et les défenseurs de la cause continuent d'exercer des pressions en vue de l'adoption de politiques qui s'adapteront au monde économique en pleine évolution.

Nous savons que la marche menant à un revenu de base sera lente et difficile. C'est pour cette raison que nous présentons plusieurs idées plus limitées et pragmatiques qui nous rapprocheront de cet objectif final :

- Rehausser immédiatement la **Prestation fiscale pour le revenu de travail** (PFRT) en augmentant les montants des prestations maximales et en haussant les taux de revenu maximums en vertu desquels les particuliers et les familles sont admissibles.
- Convertir les **crédits d'impôt fédéraux non remboursables** en crédits d'impôt remboursables, lorsqu'approprié. Cela comprend, mais sans s'y restreindre, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, et les crédits aux aidants membres de la famille.

Il existe un vaste soutien de longue date pour l'augmentation de la PFRT¹⁶, at aussi pour la modification du crédit d'impôt pour personnes handicapées – il s'agit là d'une recommandation de longue date des grands défenseurs des personnes avec des invalidités.¹⁷ Même si ces modifications avaient un effet sur tous les ménages à faible revenu, elles revêtent une importance particulière pour les adultes seuls, qui ont accès à très peu de prestations de revenu du gouvernement fédéral.

2. Laisser tomber le système d'aide sociale inefficace et améliorer les formes de soutien du revenu des collectivités des Premières Nations



Au Canada, la plupart des prestations d'aide sociale sont gérées par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cependant, dans le cas de grand nombre des collectivités des Premières Nations, c'est le gouvernement fédéral qui

gère ces programmes et en fait le suivi.

En 2014, le ministère fédéral d'Affaires autochtones et du Nord Canada a fait une confession au sujet du programme :

Le Programme d'aide au revenu pour les Premières Nations du gouvernement fédéral a été approuvé en 1964. Le Programme n'a cependant jamais été harmonisé aux réformes mises en œuvre par les provinces et les territoires qui offrent des programmes similaires. Une nouvelle approche, qui touche les collectivités des Premières Nations et les fournisseurs de services, est nécessaire afin que les Premières Nations puissent participer à l'évolution de l'économie¹⁸

Même s'il est possible de présumer qu'il s'agissait là d'une promesse visant à améliorer l'aide sociale afin de mieux venir en aide aux personnes éprouvant des difficultés, grand nombre des réformes des gouvernements provinciaux et territoriaux ont rendu l'accès à l'aide sociale plus difficile, et ce, afin de contenir les coûts et de

forcer les gens à travailler (souvent pour du travail mal rémunéré). Pour reprendre les paroles de l'ancien ministre du Développement social du Nouveau-Brunswick, Kelly Lamrock : « Pendant plus de 20 ans, les changements apportés au programme d'aide sociale ont répondu au besoin du gouvernement d'économiser de l'argent, ou de diminuer le nombre de personnes qui ont droit au programme ».¹⁹

Les difficultés auxquelles les personnes vivant sur des réserves au Canada font face devraient être bien comprises à présent. Même s'il existe évidemment des exceptions à la règle, les gens des réserves ont tendance à être confrontés à des possibilités économiques limitées et à un accès restreint aux services sociaux et de santé, (souvent) dans des régions éloignées et (toujours) sous-financées.²⁰ La décision rendue récemment par le Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui a trait au sous-financement des services de protection d'enfants ne constitue que l'un des aspects de ce problème.²¹

Pour ce qui est de l'aide sociale, la politique du gouvernement fédéral consiste à accorder aux gens des réserves des prestations équivalentes à celles reçues des gouvernements provinciaux ou territoriaux des réserves en question.²² Le tableau 2 présente les taux de prestations annuelles des personnes seules en Saskatchewan, par rapport à diverses mesures de revenu. Cette province est généralement représentative des taux d'aide sociale provinciale à l'échelle du pays.

Tableau 2 – Saskatchewan Assistance Program (Aide sociale), 2014²³

	Prestation annuelle	Mesure de faible revenu (panier de consommation, régions rurales)	Écart de l'aide sociale en fonction de la mesure de faible revenu	Revenu médian après impôt	Écart de l'aide sociale en fonction du revenu médian
Personne seule « employable »	8 995 \$	18 112 \$	- 9 117 \$	35 300 \$	- 26 305 \$
Personne atteinte d'une invalidité	11 390 \$	18 112 \$	- 6 722 \$	35 300 \$	- 23 910 \$
Parent seul, avec un enfant	19 351 \$	25 614 \$	- 6 263 \$	48 500 \$	- 29 149 \$
Couple avec deux enfants	25 806 \$	36 224 \$	- 10 418 \$	97 200 \$	- 71 394 \$

C'est extraordinairement difficile d'avancer dans la vie quand on ne sait pas d'où va venir notre prochain repas, ce qui est le cas pour quiconque essaie de vivre avec moins de 9 000 \$ par année, comme une personne seule touchant l'aide sociale. Compte tenu des taux de revenu indiqués au tableau 2 ci-dessus, il n'est pas étonnant que 45 % des ménages qui recourent à l'aide des banques alimentaires reçoivent de l'aide sociale, avec 18 % de plus qui reçoivent des prestations d'invalidité.

Le *Manuel national des programmes sociaux* du gouvernement fédéral prend la forme d'une fusion des politiques provinciales et territoriales. En voici un extrait pertinent : « Les résultats escomptés de [l'aide sociale] sont les suivants :

- les hommes, les femmes et les enfants ont accès à une aide pour répondre à leurs besoins de base et spéciaux;
- les hommes et les femmes ont accès à de l'aide pour faire leur transition vers le marché du travail et pour y rester; et
- les hommes et les femmes sont aptes au travail et capables d'accéder au marché du travail ou d'y rester.»²⁴

Toutefois, ces résultats escomptés sont annihilés par cette déclaration : « Les dépenses admissibles pour les besoins de base et spéciaux sont déterminées en fonction des normes provinciales ou territoriales de la province ou du territoire où se trouve la réserve, et doivent équivaloir à celles de la province ou du territoire. » Le concept selon lequel les taux de soutien actuels peuvent permettre aux ménages de subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux et aider les gens à faire la transition vers du travail bien rémunéré n'est tout simplement pas réaliste.

Une exception à la politique du gouvernement fédéral de jumelage du revenu se trouve dans les provinces maritimes, où les prestations d'aide sociale et les politiques du programme sur les réserves diffèrent considérablement de celles des autres provinces. En 2012, un tribunal fédéral a déclaré que la tentative du gouvernement fédéral de baisser les prestations pour jumeler les prestations provinciales serait une source de stress émotionnel et psychologique faisant un tort irréparable à certains bénéficiaires et que les personnes qui dépendent de l'aide sociale sont particulièrement vulnérables, même aux changements les plus petits qui soient, aux ressources mises à leur disposition pour répondre à leurs besoins de base.²⁵

À l'heure actuelle, les Micmacs des réserves des provinces maritimes font l'objet d'un partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada dans le cadre duquel ils explorent « une approche micmaque » à l'aide sociale, en tenant compte des caractéristiques culturelles et socioéconomiques de ces collectivités.²⁶ Cette approche ouverte et éclairée se doit d'être louée.

Quant aux collectivités des Premières Nations généralement parlant, le gouvernement fédéral a l'occasion de s'éloigner du système d'aide sociale bureaucratique, invasif et punitif conçu par les gouvernements provinciaux.²⁷ Cela lui permettrait de créer un programme d'aide sociale aidant à remettre les gens sur pied au lieu de les enfoncer davantage dans la pauvreté. Le gouvernement fédéral devrait appliquer l'entente actuelle avec les collectivités des réserves maritimes aux régions des quatre coins du pays et abandonner le système d'aide sociale qui s'avère un échec.

3. Travailler avec les organismes de bienfaisance et sans but lucratif pour améliorer les systèmes de soutien locaux



D'après de récentes déclarations, le gouvernement fédéral semble s'orienter vers les organismes communautaires pour faire une bonne partie du travail en matière de réduction de la pauvreté. Par exemple, dans un document

de travail récent, le bureau du ministre déclare ce qui suit :

Les organismes communautaires, y compris les organismes de bienfaisance et ceux sans but lucratif, jouent un rôle essentiel pour soutenir les personnes et renforcer les collectivités en offrant des programmes et des services adaptés autant au contexte individuel que communautaire. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, les organismes communautaires sont bien placés pour améliorer le bien-être des personnes faisant face à des obstacles multiples et complexes et pouvant avoir besoin d'un soutien accru pour s'épanouir.²⁸

Dans un article publié récemment, l'auteur Michael Prince pousse cette idée plus loin en positionnant les organismes de bienfaisance et sans but lucratif comme fournisseurs de services aux populations vulnérables, et aussi comme employeurs de personnes vulnérables :

Les entreprises dirigées par des consommateurs, les organismes communautaires sans but lucratif et les entreprises sociales locales sont des endroits où les gens peuvent perfectionner leurs capacités humaines et fonctionner à titre de producteurs coopératifs des moyens matériels de la vie... Un emploi dans des entreprises sociales progressistes permet de perfectionner ses compétences, d'obtenir une formation sur le tas, de faire l'objet de mentorat, et d'obtenir de l'aide en matière d'emploi et du counseling. (traduction libre)²⁹

Selon l'auteur, ces organismes présentent un terrain d'entente potentiel entre l'entreprise à but lucratif (où le soutien et les accommodements dont la population en question a besoin peuvent souvent laisser à désirer)³⁰ et le monde des ateliers protégés, où les gens atteints d'invalidités sont particulièrement mis de côté et touchent un piètre salaire. Cependant, Michael Prince fait remarquer que le secteur a fort à faire avant de pouvoir jouer un rôle majeur dans l'engagement de la main-

d'œuvre des populations vulnérables :

- ce secteur est fragmenté et déconcertant – au sein des centres urbains, on a tendance à trouver de multiples groupes et organismes dont le travail se chevauche dans diverses mesures, caractérisés à la fois par la collaboration et la concurrence;
- les organismes de bienfaisance et sans but lucratif ne sont pas immunisés contre les attitudes et les comportements qui marginalisent les personnes aux prises avec des obstacles nuisant à leur participation socioéconomique;
- les organismes du secteur manquent souvent de ressources humaines, financières et technologiques et, ce qui est le plus important, de fonds d'exploitation essentiels pour mettre sur pied des programmes d'emploi novateurs.³¹

Même s'il semble essentiel d'avoir plus de financement pour ce secteur, il ne s'agit pas là d'éléments qui vont simplement se résoudre par l'apport de nouvelles sources de financement. En ce moment, le gouvernement fédéral dépense des milliards de dollars chaque année pour appuyer des programmes de bienfaisance et sans but lucratif destinés aux populations vulnérables grâce à divers mécanismes, dont les ententes sur le développement du marché du travail, les ententes sur le développement du marché du travail pour les personnes handicapées, les ententes fédérales-provinciales sur les fonds en matière d'emploi et le financement direct des organismes communautaires.

Ce modèle existe depuis plus d'une décennie. Pourtant la complexité, la fragmentation et le sous-financement du secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif persistent.

Nous félicitons le gouvernement fédéral pour son initiative directe et profonde menée à bien dans les six collectivités faisant l'objet d'un essai pilote dans le cadre des premières étapes de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Nous espérons que cette stratégie fera en sorte que le gouvernement fédéral, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et locaux, se servira de ses importantes ressources pour donner lieu à la création d'un secteur mieux outillé, moins fragmenté et moins déconcertant, capable de mieux répondre aux besoins des populations vulnérables, y compris les personnes seules en âge de travailler touchant un faible revenu.

Notes en fin de texte

- 1 Banques alimentaires Canada (2016). *Bilan-Faim 2016*. Toronto : Banques alimentaires Canada.
- 2 V. Tarasuk, A. Mitchell et N. Dachner (2012). *Household food insecurity in Canada, 2012*. Toronto : Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF).
- 3 Statistique Canada (2017). CANSIM Tableau 206-0042. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- 4 L.J. Curtis et K. Rybczynski (2014). Exiting poverty: Does sex matter? *Canadian Public Policy*, 40(2), 126-142.
- 5 Statistique Canada (2017). CANSIM Tableau 206-0042. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- 6 Statistique Canada (2017). CANSIM Tableau 205-0002. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- 7 Tel que mesuré en fonction du seuil de faible revenu après impôt (LICO-AT).
- 8 Y. Feng, S. Dubey et B. Brooks (2007). *Persistance du faible revenu chez les personnes seules non âgées*. Ottawa : Statistique Canada.
- 9 B. Murphy, X. Zhang et C. Dionne (2012). *Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices*. Statistique Canada.
- 10 Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement au Canada selon les normes d'acceptabilité non respectées, 2001-2011*. Ottawa : SCHL. Accessible : https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/clfihaclin/observateur/observateur_044.cfm.
- 11 R. Arim (2015). *Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012*. Ottawa : Statistique Canada.
- 12 T. Fang et M. Gunderson (2015). Vulnerable groups in Canada and labour market exclusion. *International Journal of Manpower*, 36(6), 824-847.
- 13 A. Heisz, G. Notten et J Situ (2016). *Le lien entre les compétences et le faible revenu*. Statistique Canada. Regards sur la société canadienne, 24 février 2016.
- 14 J. Boyce, C. Rotenberg et M. Karam (2015). *La santé mentale et les contacts avec la police au Canada, 2012*. Ottawa : Statistique Canada.
- 15 Gouvernement de l'Ontario (2017). *Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario*. Accessible : <https://www.ontario.ca/fr/page/projet-pilote-portant-sur-le-revenu-de-base>.
- 16 Voir, par exemple:
 - S. Torjman (2017). *Dismantling the welfare wall for persons with disabilities*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy.
 - J. Milway, K. Chan et J. Stapleton (2009). *Time for a "made in Ontario" Working Income Tax Benefit*. Toronto : Institute for Competitiveness and Prosperity/Open Policy.
 - R. Gillezeau et S. Speer (2016). *The cross-party case for the Working Income Tax Benefit*. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.
 - B. Mah (2017). *What does the Working Income Tax Benefit do for low-income workers?* Toronto : Maytree Foundation.
- 17 Voir, par exemple :
 - M. Mendelson (2015). *Crédit d'impôt remboursable pour les personnes handicapées « d'âge actif » : Les options*. Ottawa : Caledon Institute for Social Policy.
 - Conseil des Canadiens avec déficiences (2005). *Proposition pour un crédit d'impôt remboursable pour les personnes handicapées*. Ottawa : Conseil des Canadiens avec déficiences.
- 18 Affaires autochtones et du Nord Canada (2014) *Aide au revenu : principaux faits*. Ottawa : Gouvernement du Canada. Accessible : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1369766807521/1369766848614>.
- 19 Cité dans G. Weston (2009). "Lamrock calls for new poverty approach." *Times & Transcript*, 10 octobre 2009.
- 20 National Collaborating Centre for Aboriginal Health (2013). *An overview of Aboriginal health in Canada*. Ottawa : National Collaborating Centre for Aboriginal Health.

-
- 21 Tribunal canadien des droits de la personne (2017). *Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et al. c. Procureur général du Canada (pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)*. Ottawa : Tribunal canadien des droits de la personne.
 - 22 Affaires autochtones et du Nord Canada (2017). *Manuel national des programmes sociaux 2017-2018*. Ottawa : Gouvernement du Canada.
 - 23 Caledon Institute of Social Policy (2015). *Welfare in Canada, 2014*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy.
 - 24 Gouvernement du Canada (2017). *Manuel national des programmes sociaux 2017-2018*. Ottawa : Gouvernement du Canada.
 - 25 Simon c. Canada [Procureur général]. 2012 FC 387. <http://decisions.fct-cf.gc.ca/fc-cf/decisions/fr/item/60730/index.do?r=AAAAAQAKZWxzaXBvZ3RvZWE>.
 - 26 Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs (2016). *Community notice, October 14th: Update on the Social file*. http://www.glooscapfirstnation.com/wp-content/uploads/2013/08/Community-Notice_Social-Update_14Oct16.pdf.
 - 27 J. Mosher, P. Evans, M. Little, E. Morrow, J. Boulding, N. Vanderplaats (2004). *Walking on eggshells: Abused women's experiences of Ontario's welfare system*. http://www.yorku.ca/yorkweb/special/Welfare_Report_walking_on_eggshells_final_report.pdf.
 - 28 Gouvernement du Canada (2016). *Vers une stratégie de réduction de la pauvreté – Document de travail*. Ottawa : Gouvernement du Canada.
 - 29 M. Prince (2014). Creating a window of opportunity in the social economy: Canadians with disabilities and labour market challenges. *Canadian Journal of Nonprofit and social economy research*, 5(1), 6-20.
 - 30 M. Till, T. Leonard, S. Yeung et G. Nicholls (2015). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012*. Ottawa : Statistique Canada.
 - 31 M. Prince (2014).

Rédigé par : Shawn Pegg
Équipe de recherche : Katherine Occhiuto, Diana Stapleton, Philippe Ozga
Copyright 20176 Banques alimentaires Canada
Tous les droits sont réservés.



Soulager la faim aujourd'hui.
Prévenir la faim demain.

5025 Orbitor Drive
Building 2, Suite 400
Mississauga, ON L4W 4Y5
info@foodbanksCanada.ca
www.banquesalimentairesCanada.ca

